

Image not found or type unknown



Téléchargement sur réseau peer to peer

Par **géro53**, le **18/02/2012 à 23:50**

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui un recommandé de AK avocats me réclamant la somme de 588 euros pour le téléchargement d'un fichier en mars 2010. Est-ce légal ?, je n'ai pas eu au préalable le moindre avertissement de l'autorité hadopi.

Merci de me conseiller sur ce sujet